

# Les 2èmes Plumes de la Baie



31 janvier / 1<sup>er</sup> février 2015  
Séries C1/C2, C3/C4, D1/D3 et D4/NC

## REGLEMENT INTERIEUR



### Dispositions générales

Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBaD sous la responsabilité du Juge-Arbitre. Le règlement général des compétitions sert de référence à son organisation.

#### Art 1 :

- ✓ Le juge-arbitre sera Pierrick Mary. Son adjoint est en cours de recherche. Tous au long du tournoi ils seront amenés à prendre des décisions qui une fois prise seront sans appel.
- ✓ Le tournoi est autorisé par la FFBaD sous le n° 14.BNIE.50/Ti.F.A/002
- ✓ Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés à la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

#### Art 2 :

- ✓ La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge-arbitre à la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement intérieur.

#### Art 3 :

- ✓ Tout joueur doit être en règle vis à vis de la FFBaD et doit être en possession de sa licence.
- ✓ Tous les joueurs devront, en cas de demande, présenter leur licence compétition à la personne déléguée par le Juge-arbitre.

#### Art 4 :

- ✓ Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 3 minutes pourra être disqualifié par le Juge-arbitre et ce, quelque soit le niveau de la compétition.
- ✓ Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD, est exigée sur les terrains.
- ✓ Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants et tous les accessoires utiles à son match. En cas de litige, le volant choisi sera le volant officiel de la compétition.
- ✓ Le plateau de Jeu est réservé au Juge-arbitre, arbitres, aux organisateurs, aux joueurs, et aux entraîneurs uniquement aux emplacements réservés pour le coaching.
- ✓ Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
- ✓ Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 min quelle que soit la discipline (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). Il ne pourra être réduit qu'avec l'accord express des intéressé(e)s. Le Juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

#### Art 5 :

- ✓ Contestations : seul le responsable d'un club pour le jour du tournoi pourra contester auprès du Juge-Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.

#### Art 6 :

- ✓ Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents...

## Dispositions particulières

---

### Art 7 :

- ✓ Les inscriptions dans 2 tableaux et dans 2 séries différentes sont possibles pour toutes les catégories. En cas de nombre insuffisant de joueurs inscrits dans une catégorie, l'organisation se réserve le droit de rassembler 2 séries dans un même tableau sans en avertir les joueurs.
- ✓ Le tournoi est ouvert à tous licenciés à la FFBaD et de catégorie minime 2 à vétérans.
- ✓ Les tableaux comporteront :
  - Soit une première phase en poules de 3 ou 4 avec 2 sortants par poule de 4 et 1 sortant par poule de 3 (voir 2 si le nombre de matchs par joueur et par jour le permet), puis une seconde phase en élimination directe
  - Soit une poule unique de 5.

### Art 8 :

- ✓ L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation de l'échéancier. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés 1h à l'avance. Les joueurs devant quitter le gymnase devront obtenir l'accord du Juge-arbitre.
- ✓ Les matchs de simple hommes et dames se dérouleront le samedi, jusqu'aux finales incluses. Les matchs de doubles mixte se dérouleront le samedi, jusqu'aux sorties de poules et se finiront le dimanche. Les doubles hommes et dames se joueront seulement le dimanche. Pour le bon déroulement du tournoi la 1ere phase de sortie de poule des mixtes pourront se jouer le samedi si le comité d'organisation le décide en accord avec le Juge-Arbitre.
- ✓ Tous les matchs se dérouleront en auto-arbitrage sauf les phases finales qui pourront être arbitrées. Cependant, en cas de litige, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre pour les aider sur un point litigieux du règlement
- ✓ Les organisateurs, en accord avec le Juge-arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

### Art 9 :

- ✓ Les volants seront à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant choisi sera le YONEX Aerosensa 30, en vente dans la salle au stand Badréraline. Des volants seront fournis pour les finales au nombre de 2 par match maximum.
- ✓ Dès leur appel sur le terrain, les joueurs disposeront de 3 minutes d'échauffement (test des volants, échauffements et changements de tenues inclus).

### Art 10 :

- ✓ Tout volant touchant une infrastructure du gymnase (câbles, paniers de basket, ...) sera compté « faute » en jeu, et pourra être remis une fois au service.

### Art 11 :

- ✓ Les inscriptions devront obligatoirement parvenir par courrier postal accompagnées du règlement à l'ordre de l'UBCB à l'adresse suivante :  
Cédric Ménard 12 Montceaux 50300 Le Val Saint Père avant le : **Dimanche 18 Janvier 2015.**
- ✓ Aucune inscription ne sera enregistrée par téléphone. Le tirage au sort aura lieu le **Lundi 26 Janvier 2015.**

- ✓ Chaque joueur devra envoyer sa fiche d'inscription par mail même si son partenaire de double (ne faisant pas parti du même club), le fait.
- ✓ Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux. Dans ce cas, la prise en compte ou le refus des inscriptions se fera **par date de réception des courriers, puis au meilleur classement.**
- ✓ Les droits d'inscriptions, ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, et sur présentation d'une pièce justificative (certificat médical, attestation de travail, ...) dans la limite de cinq jours après le tournoi.

**Art 12 :**

- ✓ Les récompenses ne seront pas remises avant la fin de chaque jour de compétition et ne pourront en aucun cas être expédiés. Les vainqueurs et finalistes de tous les tableaux seront récompensés.
- ✓ L'organisation se réserve le droit de diminuer les récompenses si le nombre d'inscrits dans un tableau est insuffisant.

**Le comité organisateur remercie par avance tous les participant(e)s qui, en observant scrupuleusement ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite de ce tournoi pour la satisfaction de tous.**

